

Retour d'expériences : savoir en tirer parti

Bâtiments performants - Neufs et réhabilités

Formation de 2 jours (14 heures) - 8h45-17h30

27 et 28
septembre 2018

Objectifs de la formation

- ▲ Identifier les points de vigilance inhérents à la conception, la réalisation et l'exploitation du bâti performant
- ▲ Savoir anticiper les difficultés récurrentes et s'appropriier les bonnes pratiques pour réaliser des ouvrages bâtis qui atteignent les niveaux de performance attendus.
- ▲ Connaître les facteurs influant sur la performance énergétique et le confort des usagers

Programme détaillé

→ JOUR 1 :

Etat des connaissances et mise en situation

→ JOUR 2 :

Etudes de cas et retours d'expériences

Optimisation des projets à partir d'opérations pionnières

- Evolution des pratiques professionnelles au regard des enjeux environnementaux
- Programmes de bâtiments démonstrateurs nationaux et régionaux
- Contexte réglementaire et indicateurs
- Retours d'expérience commentés
- Comparatifs économiques et techniques
- Influence des travaux sur les consommations et le confort des occupants

Bilan énergétique, les chiffres clés

- Consommations globales et par poste, gains réalisés après optimisation,
- Comparaison des consommations totales mesurées et prévisionnelles

Retour sur les bonnes pratiques aux diverses phases du projet

- Conception performante de l'enveloppe (*gestion des apports gratuits et de l'inertie, traitement de l'étanchéité à l'air, des ponts thermiques, de la migration de la vapeur d'eau*) et des équipements (*ventilation, chauffage, eau chaude sanitaire, rafraîchissement, régulation, programmation, éclairage, ...*)
- Optimisation des travaux (*gestion de l'interopérabilité et du travail collaboratif entre corps d'état, recommandations pour la réduction du risque de pathologies et l'anticipation des travaux*)
- Exploitation adéquate et pérenne du bâti et des systèmes (*réglages et mise en service, entretien et maintenance, passages de relais aux usagers, ...*)

Outils de valorisation de la performance

- Aide à la prescription du point de vue énergétique (mise en situation)
- Recommandations pour une mise en pratique de qualité

Publics concernés

Architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'études, économistes, professionnels du bâtiment, services techniques, maîtres d'ouvrage, bailleurs, agents de collectivité, chargés d'opération, AMO, SEM, syndicats d'énergie, animateurs et conseillers, élus et décideurs, consultants, agents immobilier, diagnostiqueurs, formateurs, ...

Prérequis

Notions de base en matière de performance environnementale dans le bâtiment.

Intervenants



Antonin MADELINE
Bourgogne Bâtiment Durable



Laurent BOITEUX
Bourgogne Bâtiment Durable

Approche pédagogique	Présentations théoriques, échanges, analyses de retours d'expérience, exercices et témoignages. Tous les participants bénéficieront des supports pédagogiques, outils et documentation.
Modalités d'évaluation	Mises en situation, exercices d'application, analyse collective, co-production, ... Temps d'évaluation de la progression des acquis. Evaluation de la mise en pratique des acquis 3 mois après l'action.
Effectif	12 à 20 participants maximum.
Lieu	Dijon (21)
Prix	600 € nets de taxes (organisme non soumis à la TVA). Déjeuners offerts. <i>Remise d'une attestation de présence, d'une facture acquittée et d'une attestation de fin de formation.</i>
	Pour financer votre formation, des aides existent* : <ul style="list-style-type: none"> > Le coût de la formation peut être partiellement pris en charge par votre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé). > Formation éligible au titre de l'obligation de formation continue des architectes. > Formation éligible « crédit d'impôt pour la formation du chef d'entreprise » Code Général des Impôts, article 244 quater M.
	<i>* Conformément à la loi Formation, Bourgogne Bâtiment Durable est référencé dans l'outil Datadock.</i>
Contact	Laurent BOITEUX , 03 80 59 59 61, formation@bourgogne-batiment-durable.fr

Inscription obligatoire avant le vendredi 14 septembre 2018

Pour vous inscrire, deux méthodes :

- > En ligne : <http://formations2018.bourgogne-batiment-durable.fr>
- > En nous retournant le bulletin d'inscription ci-dessous par courriel à formation@bourgogne-batiment-durable.fr ou par courrier à : Bourgogne Bâtiment Durable - La Bourdonnerie - 2 allée Pierre Lacroute - 21 000 DIJON

BULLETIN D'INSCRIPTION

RETOUR D'EXPERIENCES : SAVOIR EN TIRER PARTI - 27 et 28 septembre 2018

Organisme / Structure :	_____																
Adresse :	_____																
Nom, prénom du stagiaire :	_____																
Fonction ou qualification :	_____																
En activité depuis :	_____	années		Niveau d'études :	_____												
Téléphone (ligne directe) :	_____																
Courriel :	_____																
Régime alimentaire spécifique :	_____																
Mon niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée, sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert), est de :	<table border="1" style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px 10px;">1</td> <td style="padding: 2px 10px;">2</td> <td style="padding: 2px 10px;">3</td> <td style="padding: 2px 10px;">4</td> <td style="padding: 2px 10px;">5</td> <td style="padding: 2px 10px;">6</td> <td style="padding: 2px 10px;">7</td> <td style="padding: 2px 10px;">8</td> <td style="padding: 2px 10px;">9</td> <td style="padding: 2px 10px;">10</td> </tr> </table>							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10								

Je joins un chèque de 600,00 € à l'ordre de « Bourgogne Bâtiment Durable » et je recevrai une facture en retour.
Pour les collectivités territoriales souhaitant régler par virement, merci de prendre contact avec nous au 03 80 59 59 60.

Suite à votre inscription, une convention de formation sera établie et envoyée à votre structure. Votre inscription définitive et votre participation seront réputées acquises dès que Bourgogne Bâtiment Durable aura réceptionné la convention de formation remplie et signée par la personne de votre structure habilitée à passer commande.

Bon pour accord, fait à _____ le _____ Signature et cachet :